MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Accusé de réception en préfecture
065-216303888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/JB/LCB

N° 2025 - 88

OBJET :

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatre juin 2025,** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André Mir**, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025

PRÉSENTS : André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.
ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe Aizier (procuration à André Mir).
Aline Nars (procuration à René Daran).
ABSENT : Jacques Roca

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **12**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Pierre Forgue Superbie** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vote contre : 14
Abstention : 0
Vote pour : 0

Affiché à la porte de la Mairie
Le, 11 juin 2025

Rapporteur : André Mir, Maire,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il nous appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins recensés, je vous propose la création des emplois suivants :

- Pôle petite enfance : 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation petite enfance.

- Service administratif : 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C) pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation petite enfance ainsi qu'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif relevant du cadre d'emploi des agents administratifs (catégorie C) pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs conformément à l'annexe à la présente délibération ci-jointe.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint–Lary-Soulan, le 4 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

André Mir

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

COMMUNE DE SAINT-LARY-SOULAN
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
(mise à jour au 4 juin 2025)

Grade(s)	Catégorie statutaire	Durée hebdomadaire	Temps de travail (TC, TNC, TP en %)	Emploi(s) budgétisé(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants
EMPLOI FONCTIONNEL						
Attaché principal	A	35h00	TC	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	35h00	TC	1	0	1
Attaché hors classe	A	35h00	TC	1	0	1
Attaché principal	A	35h00	TC	1	1	0
Attaché	A	35h00	TC	1	0	1

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint administratif	C	35h00	TC	1	0	1

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	A	35h00	TC	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	TC	1	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	TC	1	1	0

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint technique	C	35h00	TC	1	1	0

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Educatrice de jeunes enfants	A	35h00	TC	1	0	1
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	35h00	TC	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	35h00	TC	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	TC	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	TC	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	TC	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	35h00	TC	1	1	0

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-88-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint d'animation	C	35h00	TC	1	1	0
Adjoint d'animation	C	35h00	TC	1	0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35h00	TC	1	0	1
				Emploi(s) budgétisé(s)	Emploi(s) pourvu(s)	Emplois vacants
SOUS-TOTAL 1				67	57	12